Envoyé en préfecture le 08/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260507-DLIB2026_32-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Tangi BRETON, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Simon BUISSON, Aurélie BONTHONNEAU, Emmanuel BECQUET, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER.

Absents : Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Catherine LAURENT, Erwan NORMAND.

Secrétaire de séance : Christine SOVRANO

N° d'ordre de la délibération : N°2026-32

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Objet : Adhésion à la prestation « Protection des données » proposée par le Centre de gestion du Finistère (CDG29) et autorisation de signature de la convention correspondante

Date de convocation : 30/04/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Le règlement général sur la protection des données, dit RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, impose aux autorités et organismes publics de respecter des obligations renforcées en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la désignation d'un délégué à la protection des données.
Dans ce cadre, le Centre de gestion du Finistère propose aux collectivités territoriales une prestation « Protection des données », intégrant un accompagnement RGPD et un module de cybersécurité, afin de les aider à structurer leurs outils numériques, sécuriser leurs systèmes d'information et assurer leur mise en conformité.

Cette prestation comprend notamment :

- la désignation d'un délégué à la protection des données ;
- l'accompagnement à la mise en conformité RGPD ;
- la sensibilisation des élus et des agents ;
- l'élaboration et le suivi d'un plan d'actions ;
- un appui sur les questions de cybersécurité.

Il est proposé que la commune de Pleyber-Christ adhère à cette prestation et signe la convention correspondante avec le CDG29.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Pleyber-Christ à la prestation « Protection des données » proposée par le CDG29 ;
- approuve la convention d'adhésion et son annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte ou document y afférent ;
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et au Centre de gestion du Finistère.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Christine SOVRANO